

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	49

CONVOCAATION

Datee	du 09/12/22
Affichée	le 09/12/22

OBJET

Tarifs de l'aire d'accueil des
gens du voyage
au 02 janvier 2023

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Didier DEMONCHEAUX, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Pouvoirs :

Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Elisabeth JOSSET a donné pouvoir à Didier DEMONCHEAUX
Virginie VIOLET a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

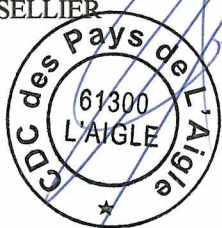
Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés : Pascal SUARD
Nadège TROUILLET
Sylvie CHAUVEL-TREPIER

Absents : Marie-Odile TAVERNIER
Maïté GRANDCLÈRE
Charlène RENARD

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22
Publié en ligne le 23/12/22
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Le Président rappelle aux membres du Conseil que les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage ont été modifiés au 01/01/2022 puis au 01/07/2022 afin de s'adapter à l'évolution des tarifs des fluides.

Un nouveau marché a été lancé par le TE61 dans le cadre d'un groupement de commandes, pour la période 2023/2025. Ce marché a été remporté par EDF.

Les tarifs vont ainsi fortement augmenter à compter du 02/01/2023. Il est donc nécessaire de modifier les tarifs des fluides en conséquence pour l'aire d'accueil des gens du voyage. Concernant l'électricité, le tarif proposé est un tarif moyen annuel, qui intègre une projection de « l'amortisseur électricité » mis en place par l'Etat.

Les tarifs proposés sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Tarification	Unité	tarifs à compter du 02/01/2023
Tarif à la nuitée	Forfait	2.95 €
Tarif eau/assainissement	M3	4.23 €
Caution	Forfait	100.00 €
Tarif électricité	Kw/h	0.40 €

- Vu la délibération n° 2022-05-19-120 du Conseil Communautaire en date du 19 mai 2022 fixant les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage au 1^{er} juillet 2022,
- Considérant que les fluides nécessitent une revalorisation,

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22
 Publié en ligne le 23/12/22
 Certifié exécutoire

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **FIXE** les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus à compter du 02 janvier 2023
- **DIT** que la délibération n° 2022-05-19-120 du Conseil Communautaire en date du 19 mai 2022 sera abrogée à compter du 02 janvier 2023

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
 Jean SELLIER

